

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.9190 - ADP / BOUYGUES / BPCE / IFC / Marguerite / TAV / ZAIC-A

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'opération envisagée consiste en l'acquisition du contrôle conjoint de la société Bouygues Construction Airport Concessions Europe par la société Mirova, agissant en qualité de société de gestion du fonds d'investissement Core Infrastructure Fund II SCS, aux côtés de la société Bouygues Bâtiment International par le biais d'une cession d'actions. Cette opération emporte, par voie de conséquence, un contrôle commun de la participation contrôlante détenue par Bouygues Bâtiment International dans la société ZAIC-A Limited laquelle restera également contrôlée conjointement par les sociétés Aéroports de Paris, International Finance Corporation, Marguerite Fund et TAV Airports Holding.

Filiale du groupe Bouygues établie en France, Bouygues Bâtiment International intervient dans la conception et la réalisation de projets de bâtiments complexes à l'international.

Mirova est une société de gestion de portefeuille établie en France agréée par l'AMF qui se concentre spécifiquement sur la gestion d'investissements dits « responsables » pour des investisseurs institutionnels. Elle appartient au groupe BPCE et intervient dans l'opération en qualité de société de gestion du fonds d'investissement Core Infrastructure Fund II SCS (« CIF II »).

ZAIC-A-Limited est une société de droit anglais dont l'activité est, par l'intermédiaire de sa filiale croate à 100% Medunarodna Zracna Luka Zagreb d.d. (« MZLZ »), d'exploiter et gérer l'aéroport de Zagreb en vertu d'un contrat de concession.

L'opération concerne le marché de la gestion et de l'exploitation des infrastructures aéroportuaires et le marché de la construction de bâtiments non résidentiels en Croatie.